

Monsieur le Président de l'Université de La Réunion,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 14/12/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4419, en Histoire géographie-lettres, de l'INSPE est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ARMAND	GUILHEM	MCF	09
Mme	FERRIERE	SEVERINE	PR	70
Mme	REVAUGER	GUILENE	MCF	11
M.	PEROLINI	CÉDRIC	MCF	07
Mme	SOUPRAYEN-CAVERY	LOGAMBAL	MCF	07
Mme	VIDALOU	CATHERINE	PRAG	0202

Article 3 : Monsieur Cédric PEROLINI est nommé président de cette commission.

Article 4 : Madame la directrice générale des services par intérim de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29/04/2025



Monsieur le Président de l'université

MR. Jean-François HOARAU